



# Notre mariage à l'église

*Consignes générales en vue de la célébration du mariage religieux*

## Introduction

Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme librement consentie, qui s'engagent dans un amour conjugal fidèle, que rien durant cette vie ne pourra détruire. Lorsque le mariage concerne deux baptisés, ce lien conjugal prend un sens nouveau : il devient signe visible de l'alliance du Christ et de l'Église. De la même façon que Dieu fait alliance avec son Église, c'est-à-dire son peuple, l'homme et la femme font « alliance », et échangent leur consentement pour ne former plus qu'un, jusqu'à ce que la mort les sépare.

Une telle aventure mérite de s'y préparer. La préparation au mariage vise à nourrir le dialogue entre fiancés pour que chacun d'eux puisse en toute clarté prononcer un **OUI** libre et déterminé le jour du mariage et chacun des jours suivants. La préparation au mariage est un moment favorable pour faire le point sur sa vie religieuse et approfondir ou redécouvrir la foi catholique. Dans notre communauté de paroisses, elle est assurée par un prêtre et un couple animateur.

## Vers la décision de se marier à l'église

La première condition nécessaire pour se marier à l'église est d'être baptisé catholique. Il arrive de plus en plus souvent, qu'un catholique se marie avec une personne qui n'est pas de confession catholique.

- Celle-ci peut appartenir à une autre confession chrétienne : orthodoxe ou protestant. Avec ces confessions, nous catholiques sommes unis par un même baptême. La constitution d'un couple de chrétiens appartenant à des confessions différentes peut être une chance de faire progresser les relations entre les confessions, et un témoignage d'unité.
- Celle-ci peut appartenir à une religion non chrétienne : juive, musulmane ou autre. Dans ce cas, une dispense de l'évêque du diocèse est nécessaire. Elle est sollicitée par la paroisse sur la base des formulaires complétés et signés par les fiancés. L'évêque peut autoriser le mariage à l'église au nom du baptême de celui qui est catholique. Il ne peut le faire que si les deux époux s'engagent à respecter leurs convictions mutuelles. Ce n'est donc pas une autorisation automatique. Il est indispensable de venir présenter votre projet à un prêtre, pour s'assurer que le mariage à l'église sera possible.
- Celle-ci peut être sans religion, l'évêque peut alors donner son autorisation s'il y a une espérance fondée que la foi et la pratique chrétienne du catholique seront respectées. Là encore, ce n'est pas une autorisation automatique. Il est indispensable de venir présenter votre projet à un prêtre, pour s'assurer que le mariage à l'église sera possible.

## Que faire avant tout ?

- Il est prioritaire de venir présenter votre projet à l'église par l'entremise du curé. Une permanence hebdomadaire est assurée de 9h30 à 11h30 le mercredi, au presbytère de Weitbruch, 102 rue principale, sauf pendant les vacances scolaires où elle a lieu le samedi, de 9h30 à 11h30.
- Il vous faut aussi arrêter le lieu, le jour et l'heure de la célébration. Ce peut être l'une de nos églises paroissiales (Weitbruch, Niederschaeffolsheim, Gries, Harthouse, Kurtzenhouse) ou une église ou chapelle que vous connaissez. Attention, dans ce dernier cas, il n'y a que le curé de cette église ou chapelle qui peut donner son accord. Prenez le temps de le rencontrer. En principe, les prêtres de la paroisse ne sont pas obligés de vous y accompagner et d'assister au mariage.
- Enfin, il faut que vous sachiez quel prêtre assistera à votre célébration. Ce peut être l'un des prêtres de la paroisse, un diacre ou un prêtre de votre connaissance. Prenez soin de le signaler sur la feuille d'inscription.

## La préparation ultime

La Préparation au mariage est tout sauf un examen en vue de la délivrance d'un permis ! C'est une merveilleuse chance de vous poser des questions essentielles sur l'engagement que vous désirez prendre, le sens que vous voulez donner à votre couple et à votre future famille.

Vous rencontrerez d'autres futurs mariés de votre génération, des « couples témoins » vous feront part de leur expérience. Vous découvrirez ce que Dieu veut vous donner grâce à la Révélation biblique. Un partage inspiré de la Bible et de la tradition de l'église vous sera proposé.

Cette préparation se fait au sein de la communauté de paroisses, dans un lieu qui vous sera communiqué. Trois rencontres sont prévues avec le prêtre chargé de la préparation et les « couples témoins ». Ces rencontres regroupent les futurs mariés de l'année et ont lieu chaque fois de **(heures à définir)** au plus tard. Voici les dates fixées pour cette année **(dates à définir)** :

Une quatrième rencontre de préparation liturgique par couple est à envisager avec le prêtre qui assistera à votre mariage. À cette rencontre sont conviés, si possible, les témoins, et selon les cas, les intervenants extérieurs (chorale, musique, organiste).

## Dossier administratif à constituer

Pour faciliter la constitution administrative de votre dossier de mariage, il vous est demandé de fournir les documents suivants :

- o **Extrait ou acte de naissance** de moins de trois mois (des deux parties) : à *demander en mairie* ;

- **Extrait ou acte de baptême** (des deux parties) : à demander à la paroisse de son baptême. Démarche entreprise par la paroisse sur renseignements fournis par les fiancés.
- **Autorisation du curé** si le mariage doit être célébré hors de la paroisse.
- **Dossier administratif** en vue du mariage, fourni par la paroisse, complété et signé par les fiancés.
- **Déclaration d'intention** sous forme de lettre de motivation à présenter quinze jours au moins avant la date de célébration du mariage.
- **Certificat de mariage civil** à apporter le jour du mariage si le mariage civil a lieu le même jour. Autrement, l'apporter avant.
- La fiche *Pour célébrer votre mariage* qui sera remise à la première rencontre de préparation. Elle doit être complétée et rendu au prêtre.
- Un **chèque de 150 €**, contribution aux frais de préparation et de culte adressé à « MENSE CURIALE ». Pour éviter tout oubli, les frais seront réglés avant la célébration du mariage.

NB : Pour des couples qui ont suivi leur préparation ailleurs mais qui se marient dans une de nos paroisses, l'ensemble du dossier sera transmis au curé par la paroisse de préparation, avec une autorisation de célébrer à l'extérieur.

### Questions pratiques

- Coordonnées du prêtre chargé de la préparation au mariage dans notre communauté de paroisses :  
**André N'KOY ODIMBA : 06 26 67 31 54 - cure@paroisses-terredemissions.org**
- Coordonnées du « couple témoin » :  
**Francis et Marie-Claire RICHERT : 03 88 72 18 67 - francis.richert@wanadoo.fr**
- Si vous désirez la participation de la chorale paroissiale et/ou d'un organiste, prendre contact selon la paroisse :

Paroisse	contact	téléphone	E-mail
Weitbruch			
Niederschaeffolsheim			
Gries			
Harthouse			
Kurtzenhouse			

*NB : Si vous demandez à une chorale paroissiale de participer, elle le fera bénévolement. Il serait bien alors de lui témoigner une marque d'attention selon votre générosité.*

- Pour la participation d'intervenants extérieurs (chorales, musique, organistes), pensez à prévenir le prêtre dès la première rencontre de préparation.

- La décoration et le fleurissement de l'église sont à réaliser par vos soins. Pour accéder à l'église, vous pouvez, selon la paroisse, prendre contact avec :

<b>Paroisse</b>	<b>contact</b>	<b>téléphone</b>	<b>E-mail</b>
Weitbruch	Jean-Claude GOTTRI	03 88 72 31 16	jean-claude.gottri@orange.fr
Niederschaeffolsheim	Danielle SCHUSTER	07 80 07 25 52	danielle.schuster@orange.fr
Gries	Frédéric KLECK	03 88 07 75 50	kleck.frederic@wanadoo.fr
Harthouse	Astride HOLMANN	03 88 73 84 05	ohlmann.paul@gmail.com
Kurtzenhouse	Georges WERLE		georges- henri.werle@orange.fr

- La feuille de chants sera préparée par vos soins.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le mariage dans le livret qui vous sera remis à la première rencontre de préparation, « *Notre mariage à l'Eglise selon le nouveau rituel du mariage*, Cerf, Paris, 2009.